

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Soin des pinceaux

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Soin des pinceaux
Référence : KWKC-Soin des pinceaux

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Utilisation de la substance/mélange : Soin pour pinceaux : Protège, gaine et assouplit les pinceaux aux poils naturels et synthétiques

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Personne responsable : M'Novae – 120 Boulevard Ampère ; 79180 CHAURAY
Téléphone : 05.49.28.20.95
Web site : <https://mnails.fr>
e-mail : reglementaire@mnovae.fr - info@mnails.fr

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Pays	Organisme/société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centre-antipoison.net	+33(0)1 45 42 59 59	-

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification de la substance ou du mélange**Classification selon WE/1272/2008 (CLP)**

H315 Provoque une irritation de la peau
H317 Peut provoquer une réaction d'allergie cutanée
H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires
H319 Cause une irritation sévère des yeux
H302 Dangereux en cas d'ingestion

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Mot d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

Provoque une irritation cutanée



Référence : RG_SOIN_DES_PINCEAUX_FDS	Date de création : 13/01/2025	Date de révision : 13/01/2025
--------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Peut provoquer une réaction d'allergie cutanée

Peut causer une irritation des voies respiratoires

Cause une irritation sévère des yeux

Dangereux en cas d'ingestion

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de la portée des enfants.
- P210 Tenir éloigner de la chaleur, des étincelles, des flammes ouvertes ou des surfaces chaudes – Ne pas fumer.
- P235 Garder au frais.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé.

2.3. AUTRES DANGERS

Non déterminé.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

Non inclus.

3.2. MELANGES

Nom INCI	Nom IUPAC	CAS	EINCS	%	Fonction	CPL*
Acrylates Copolymer	(Meta)acrylic ester co-polymer	25035-69-2	607-492-1	50-60	Agent filmogène	Non classé
High boiling point special ether		-		25-35		
Trimethylolpropane triacrylate	(1-methyl-1,2-ethanediyl)bis[oxy(methyl-2,1-ethanediyl)] diacrylate	42978-66-5	256-032-2	10-20	Plastifiant	H315 H319 H317 H336 H411

* CLP : « Classification, Labelling, Packaging »

NB : Le fabricant indique qu'il n'y a pas de N° CAS pour « High boiling point special ether », il est par conséquent impossible d'attribuer un code de CLP de danger.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Recommandations générales :	Remettez au médecin la fiche de données de sécurité. Respectez les consignes de sécurité et d'utilisation sur l'étiquette.
Premiers soins après contact avec la peau :	Retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer les surfaces de contact avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Laver les vêtements avant de les reporter. Si une irritation ou une réaction allergique surviennent, consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après inhalation :	Amener la personne à l'air frais. Si la respiration s'est arrêtée, administrer une respiration artificielle et appeler un médecin. Si les symptômes se développent et persistent, consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion :	Ne pas faire vomir. Grader son calme. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. SYMPTOMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, TOUS DEUX AIGUS ET RETARDES

Contact avec la peau	Brûlures, rougeurs, sécheresses, et réactions allergiques peuvent survenir.
Contact avec les yeux	Larmolement, brûlure, rougeur, irritation.
Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires, une toux, une irritation de la muqueuse nasale, des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence..
Ingestion	Problèmes gastriques, nausées, vomissements, diarrhées

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS SPECIAUX NECESSAIRES

En cas de contact avec la peau	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, si disponible). Retirez les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Obtenez des soins médicaux immédiats si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez des soins médicaux immédiats.
En cas d'inhalation	Transporter à l'air frais. Si des symptômes apparaissent et persistent, consultez un médecin.
En cas de d'ingestion	Ne pas faire vomir. Gardez la personne calme. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Après un examen complet de la victime, le médecin décide quelle démarche de soin devra être prise.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Extincteurs à mousse et extincteurs à glace carbonique

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Température de combustion spontanée : Non disponible

Teneur minimale en matières inflammables/explosibles : Non disponible

Teneur maximale en matières inflammables/explosibles : Non disponible

Mesures spéciales de prévention des incendies : Non disponible

Incendie ou explosion inhabituels : Une polymérisation incontrôlée à haute température peut entraîner une explosion ou la rupture de la bouteille.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore, oxydes de soufre et gaz organiques irritants.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Vêtements de pompier conformes à la norme européenne EN 469.

Retirer toutes les sources d'inflammation. Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet et individuel lors de l'entrée dans un endroit confiné où il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux produits de combustion. Ne pas laisser les écoulements provenant des incendies entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Mesures de protection, équipement de protection et procédures d'intervention d'urgence pour les opérateurs :

Il est recommandé au personnel de traitement d'urgence de porter un appareil respiratoire à air comprimé, des vêtements antistatiques et des gants en caoutchouc résistants à l'huile.

Ne pas toucher ni traverser la fuite.

Tous les équipements utilisés pendant l'opération doivent être mis à la terre.

Couper la source de la fuite autant que possible. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

La zone de danger à signaler doit être délimitée en fonction de la zone impactée par le flux de liquide ou par la diffusion de vapeurs ou de poussières. Le personnel non concerné doit évacuer vers la zone de sécurité à l'abri du vent provenant de la zone de danger signalé.

6.2. PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Empêcher le produit de se répandre dans l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les cours d'eau ou dans les eaux usées. Recueillir les fuites pour éviter la pollution de l'environnement. Empêcher les fuites de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Placer les récipients qui fuient dans des endroits bien ventilés.

6.3. MATERIEL ET METHODES DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Si besoin utiliser une pompe pour transférer le liquide à un réservoir de collecte pour recyclage ou transport à un site de traitement des déchets dans le respect de la réglementation. Absorber les petits déversements avec des solides inertes (comme de la vermiculite, de l'argile) et balayer/déblayer dans un contenant à déchet. Conserver dans un récipient partiellement rempli et fermé jusqu'à élimination. Laver la zone de déversement avec une solution détergente et aqueuse forte ; rincer à l'eau, mais minimiser l'utilisation d'eau durant le nettoyage. Ne pas rincer à l'égout.

6.4. REFERENCES AUX AUTRES SECTIONS

Disposition du produit – Rubrique 13

Protection personnelle – Rubrique 8

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Manipulation : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et buées. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas chauffer ni vaporiser. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Utiliser uniquement dans une zone dotée d'une ventilation par aspiration appropriée.

Stockage : Pour un stockage sûr, conserver à une température inférieure ou égale à 26 °C. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à son utilisation.

Garder le récipient fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Retirer immédiatement tous les vêtements, chaussures, ceintures et autres articles en cuir contaminés. Laver soigneusement les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau après manipulation. Les solvants ne doivent pas être utilisés pour nettoyer la peau en raison d'une augmentation du risque de pénétration.

7.2. CONDITIONS DE STOCKAGE SANS DANGER, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Tenir éloigner des flammes ouvertes, de la chaleur, des étincelles et des sources de lumière. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans un contenant d'origine à des températures inférieures à 26°C (80°F).

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Soin pour pinceaux : Protège, gaine et assoupli les pinceaux aux poils naturels et synthétiques.

Aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

La composition du produit ne contient pas de composants sujets à une exposition de contrôle sur le lieu de travail.

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Une ventilation par aspiration localisée est recommandée lorsque la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination atmosphérique en dessous des limites d'exposition professionnelle. Mettez à disposition des laveurs d'yeux.

Contrôle de l'exposition professionnelle

- **Protection des mains et du corps**

Porter des gants imperméables (Matériau recommandé : Néoprène). Porter des vêtements de protection à manches longues pour empêcher l'exposition de la peau.

- **Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes avec des protections latérales. Dans un environnement présentant des risques d'éclaboussures, des lunettes de protection contre des produits chimiques doivent être utilisées en combinaison avec un masque de protection facial complet.

- **Protection des voies respiratoires**

En cas de ventilation insuffisante et quand le matériau est manipulé à des températures élevées ou dans des conditions de formation de vapeur, porter un appareil respiratoire autonome approprié.

- **Autre Protection**

Il est strictement interdit de fumer en travaillant avec le produit. Gardez de bonnes habitudes d'hygiène. Après le travail, prenez une douche et changez de vêtements.

Contrôle de l'exposition à l'environnement

Ne pas laisser entrer dans l'eau souterraines, les eaux usées, les déchets, ou le sol.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES BASIQUES

Apparence :	Liquide visqueux incolore et transparent
Odeur ou seuil olfactif :	Très légère
pH :	Non applicable
Point d'ébullition :	Pas de donnée
Inflammabilité :	Point d'éclair (en coupe fermée) 165°C Température d'auto-inflammation >380°C
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative (H₂O = 1) :	Pas de données
Solubilité dans l'eau (20°C) :	Pas de données
Viscosité (25 °C) :	1100-1400
Densité de vapeur :	Pas de données
Taux d'évaporation :	Pas de données
Teneur en COV (volatiles totaux) :	Pas de données

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Pas d'autres études.

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Le produit est stable dans les conditions recommandées de transport et de stockage.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

Température de stockage : 10 – 30 °C

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Peut polymériser. Une polymérisation incontrôlée peut provoquer une libération de chaleur violente et une élévation de la pression. Cela peut aboutir à des explosions et la rupture violente des récipients de stockages fermés ou des contenants.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Ne pas chauffer au-dessus de 26°C.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Substances fortement oxydantes, acides forts et bases fortes.

10.6. PRODUITS DE COMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone, oxydes d'azote et autres gaz organiques.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Pas de données spécifiques sur les effets immédiats ou à longs termes ou retardés sur la santé. Les effets carcinogènes, mutagènes, teratogènes ne sont pas connus. Aucuns effets critiques ou importants sur le développement ou la fertilité ne sont connus.

Les risques :

- **Contact cutanée :** Peut causer des rougeurs, sécheresses, réactions allergiques.
- **Contact oculaire :** Peut causer des rougeurs ; brûlures, larmoiements, irritations.
- **Ingestion :** Peut causer des problèmes gastriques.
- **Inhalation :** Peut causer des maux de tête et des vertiges.
- **Sensibilisation :** Peut causer des réactions allergiques.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 ECOTOXICITE

Pas de données de toxicité connues.

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Pas de données pour la composition.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas de données pour la composition.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Pas de données pour la composition.

12.5. RESULTATS DE L'EVALUATION PBT

Non applicable.

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non testés.

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. METHODE DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ne pas laisser aller dans l'environnement. Eliminer les déchets conformément aux réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. NUMERO ONU

Le produit conditionné en tube (non en vrac) n'est pas classé comme dangereux durant le transport. Le produit en vrac pourrait avoir une classification différente

Classe de danger : Aucune

Numéro ONU d'identification : Aucun

14.2. NOM D'EXPEDITION DE L'ONU

Le produit conditionné en tube (non en vrac) n'est pas classé comme dangereux durant le transport.

14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT.

Aucune.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Aucun.

14.5. DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas laisser entrer dans l'environnement.

14.6. PRECAUTIONS SPECIALES POUR LES UTILISATEURS

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. REGLEMENTATION/LEGISLATIONS POUR LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES SUBSTANCES OU LES MELANGES

- Le Règlement CE n°1907/2006 du Parlement européen et du conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la Directive 76/769/CEE du Conseil et les Directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, le règlement CE n° 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 Décembre 2008 sur la Classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement CE n° 1907/2006 et la Directive 67/548/CEE du Conseil du 17 juin 1967 sur le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
 - Annexe XIV du Règlement CE n°1907/2006 : Liste des substances soumises à autorisation
 - Annexe XVII du Règlement CE n°1907/2006 :Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et certains articles dangereux
- RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- La Directive 1999/45/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 Mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres à propos de la classification, de l'emballage et de l'étiquetage des préparations dangereuses.
- Le règlement (EU) n°790/2009 de la Commission du 10 Août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le Règlement CE n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.
- Le Règlement (EU) n°453/2010 de la Commission du 20 Mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).
- Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives
- Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette nouvelle version de la fiche de sécurité pour le produit cosmétique « Soins des pinceaux » correspond à une nouvelle formulation.

Clause de non-responsabilité : Ces informations sont basées sur les connaissances actuelles et les données provenant du fournisseur, elles décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.